

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Bimbo Daycare inc.	Numéro de permis 910000	Date d'inspection Le 03 novembre 2023	
Nom de l'établissement Garderie Bimbo Daycare Inc.		Numéro de téléphone (506) 548-8069	
Adresse 644 University Dr Bathurst NB E2A 2W6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	30 mars 2024	
Commentaires :			
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	28 juin 2024	
Commentaires :			

<p>Commentaires généraux</p> <p>-Visite à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue</p> <p>-Le ratio fut respecté durant la visite</p> <p>-Suivi et discussion auprès du personnel éducatif en lien avec la liste d'inspection donnée durant la dernière visite de surveillance. Chaque membre du personnel a identifié des items de la liste qui représente un défi et on mit en place des stratégies pour y rectifier.</p> <p>-Deux défis furent lancés aux personnels éducatifs, le premier est d'augmenter la littéracie dans leur local et le second est d'ajouter une zone de science distincte dans chaque local</p> <p>-L'orientation des enfants est faite de manière constructive et positive</p> <p>-L'aire de jeu intérieure est maintenue sécuritaire et propre</p> <p>-Matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents. Le matériel est gardé propre et en bon état, rangé sur des étagères basses, ouvertes et faciles d'accès.</p> <p>-Les certificats de premiers soins sont à jour pour tout le personnel éducatif sauf une employée qui est en attente de sa formation RCR, la discussion a eu lieu que cette employée ne peut jamais être laissée seule avec</p>
--

Commentaires généraux

un groupe d'enfant.

-Moins de 50% des employées ont un certificat d'éducation collégiale en éducation à la petite enfance ou l'équivalent, une demande d'exemption fut envoyée à la directrice.

-Les nouveaux membres du personnel sont inscrits à leur formation d'introduction à la petite enfance, 7 employés terminent leur formation en décembre 2023. En juillet 2024, 5 employées feront leurs formations d'introduction à la petite enfance. La non-conformité va demeurer jusqu'à ce que tous les membres du personnel aient obtenu leur certificat.

Observations : Lorsque je suis arrivée à la garderie les enfants étaient en période de jeux libres, tous les groupes se sont ensuite habillés pour aller jouer dehors. Une fois entré à l'intérieur le repas fut servi, les enfants ont leur sieste ou repos. Une fois les siestes terminées, les enfants sont entrés en période de jeu libre pour transitionnel à la collation.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 novembre 2023

Date

original signé par

Lisa Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 novembre 2023

Date